



Association Départementale des Elus Communistes et Républicains des Alpes-Maritimes

OPERATION D'INTERET NATIONAL DE LA PLAINE DU VAR ELEMENTS POUR UNE DEMARCHE DEMOCRATIQUE

Alors que le conseil d'administration l'Opération d'Intérêt National de la plaine du Var ne s'est toujours pas mis en place, un projet de protocole a été élaboré par le directeur de l'O.I.N et les dirigeants de la droite départementale. Définissant les objectifs, la stratégie et les opérations qui seront menées dans le cadre de l'O.I.N. pour les 20 à 30 ans à venir, ce protocole engagera de façon contractuelle les membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, des collectivités locales, du monde économique du département...).

En raison de l'importance de son contenu, en termes d'objectifs autant qu'en termes de projets, nous avons décidé de le rendre public.

□ - Un projet de protocole très détaillé

L'objectif : Figurer au rang des métropoles les plus compétitives en devenant « *la vitrine internationale des savoir-faire azuréens et nationaux en matière d'intégration des problématiques environnementales dans les projets de développement sociaux, urbains et économiques* ».

Les grands principes : Permettre la création d'un espace de vie et de prospérité remarquable, respectueux des équilibres naturels, au service des populations qui y vivent et qui y vivront, en mettant en pratique les principes de gouvernance promus par les démarches de développement durable.

Les équipements prévus dans la basse vallée du Var :

- Un centre de gouvernance
- Un pôle tertiaire supérieur (niveau international)
- Un centre d'affaires
- Un espace de rencontres et de démonstrations
- Un équipement pour grandes manifestations internationales
- Une plate-forme multimodale internationale (en remplacement du MIN)
- Des équipements commerciaux de premier rang
- Une plateforme d'échange agroalimentaire
- Un stade capable de recevoir des compétitions de rang européen
- Un grand espace Nature-loisir
- Des zones d'activité et de services
- Des centres d'accueil médicalisés pour personnes dépendantes
- La construction de plusieurs ponts sur le Var
- Le contournement routier au Nord de Nice
- La création de nouveaux espaces d'habitation denses pour une progression démographique de 30 à 60 000 habitants (+2,7 à 5,4 % par an)

A quoi il faudra ajouter la gare LGV et un campus universitaire.

S'agissant d'un document contractuel, son adoption vaut engagement par rapport à la réalisation de ces équipements.

□ - Un discours schizophrène

Le projet de protocole de l'O.I.N. est un document schizophrène, dans lequel de grands principes sont énoncés, mais où les opérations envisagées sont en contradiction avec les déclarations d'intention, tant dans la méthode de mise en œuvre que par leur nature.

D'importants retards à rattraper

Concernant le diagnostic, tout le monde s'accorde à dire qu'il est catastrophique.

La plaine du Var présente une forte dégradation de l'environnement, un urbanisme anarchique, avec d'un côté le développement du mitage résidentiel, de l'autre les logements sociaux organisés en ghettos (Moulins, Point du Jour...) que les bailleurs ont laissé se dégrader jusqu'à l'indignité pendant des années. On peut ajouter les équipements installés en zone inondable, la disparition progressive de terres agricoles pourtant particulièrement productives, des installations commerciales illégales, un retard considérable en infrastructures de transports collectifs se traduisant par une saturation croissante des axes routiers responsable d'une importante pollution atmosphérique.

Cependant, les retards ne sont pas évalués : retards en logements sociaux, en assainissement, en gestion des déchets, en infrastructures de transports, en approvisionnement énergétique, en accueil hospitalier, etc...

Le projet de protocole n'aborde pas les réponses nécessaires pour rattraper ces retards.

Pas d'éléments prospectifs

Il va être demandé aux collectivités locales de s'engager pour les 20 à 30 ans à venir sur des équipements dont l'impact n'est pas évalué en termes de déplacements, consommation d'énergie et d'eau potable, d'assainissement, etc... .

La croissance démographique prévue est précisée, mais les conséquences en termes de services publics ne sont pas déclinées. Pas plus que les besoins en termes de déplacements, de consommation d'énergie, d'eau potable, d'assainissement, d'équipements commerciaux, sportifs, culturels ou à vocation économique.

Pourtant, une évolution démographique de 30 000 à 60 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 signifierait :

- une progression démographique de 2,7 à 5,4 % par an ! C'est énorme.
- 12 500 à 25 000 logements à construire, soit 650 à 1300 logements par an
- 7 à 14 groupes scolaires, 1 lycée, plusieurs collèges
- 250 à 500 lits d'hôpitaux supplémentaires
- Maisons de retraites, crèches, équipements sportifs et culturels de proximité....
- Près de 20 000 véhicules particuliers supplémentaires,
- etc...

Où seront situés ces équipements publics, sur quels terrains, qui fera, qui paiera ces investissements ?

De nombreuses incohérences

Le projet de protocole définit des orientations et des démarches incompatibles avec les opérations listées. Nous avons relevé quelques unes de ces incohérences.

➤ La démocratie

La démarche démocratique fait l'objet dans ce document d'une attention particulière et inhabituelle dans notre département puisqu'il est précisé que l'Homme sera mis au cœur du projet, qu'une démarche de concertation en continu sera mise en place, avec les citoyens au cœur de l'action, qu'un conseil des exécutifs comprenant les maires et les présidents des EPCI concernées sera institué.

Cette démarche démocratique est virtuelle puisque le projet de protocole, issu de la concertation entre le Maire de Nice, le Président de la CANCA et le président du Conseil général, fixe d'emblée les équipements structurants qui seront implantés dans la plaine du Var.

Dans ces conditions, sur quoi portera la concertation ? Mettra-t-on en débat la couleur des façades ? La nature du revêtement des trottoirs ?

Par ailleurs, ressortir le projet de contournement routier de Nice, qui avait été rejeté au terme d'un Grand Débat Public constitue un véritable déni de démocratie.

La démocratie serait également mise à mal par le regroupement préconisé des services des collectivités et des EPCI, contraire au principe d'autonomie administrative des collectivités territoriales.

➤ L'environnement

Nous ne pouvons qu'être d'accord sur « l'ambition d'exemplarité en matière de développement durable » déclinée dans le projet de protocole. **Mais à qui peut-on faire croire que l'implantation à marche forcée d'une quinzaine d'équipements majeurs, avec tout ce que cela implique comme renforcement du réseau routier et augmentation du trafic, se fera dans le respect des contraintes environnementales ?**

Comment assurer qu'avec une telle urbanisation la nappe phréatique du Var, vitale pour l'Ouest du département, sera parfaitement protégée ? Comment affirmer que la construction de nombreux ponts supplémentaires sur le Var ne modifiera pas profondément son cours en période de crues ? Comment imaginer qu'avec une telle explosion de l'urbanisation, surtout dans la partie basse de la vallée, la pollution atmosphérique ne sera pas aggravée ? A cet égard, la notion « quotas carbone », qui permettraient une « compensation écologique » à l'échelle du territoire de l'O.I.N. est en contradiction avec l'ambition de développement durable : le respect de « quotas carbone » signifie que l'on peut polluer l'atmosphère de la basse vallée du Var, là où se situeront l'essentiel des habitations, si l'on plante des arbres sur les coteaux !

➤ Les déplacements

Le doublement de l'A8 a été rejeté à plusieurs reprises à la fois par la population du département et par de nombreux élus de tous bords. Malgré cela, la droite départementale tente de le réaliser en procédant par tronçons : le passage de la RD 602 bis à 4 voies, et maintenant, au nom de l'O.I.N., le doublement de l'A8 au Nord de Nice. Cette annonce, couplée avec le projet de construire de nombreux ponts sur le Var et l'absence de référence au passage des Chemins de fer de Provence en rive droite du Var montre que, malgré les déclarations d'intention, les transports collectifs ne constituent toujours pas la priorité de nos décideurs départementaux.

➤ Les équipements

Une démarche compatible avec le développement durable nécessite l'évaluation de ce qui est possible et raisonnable d'envisager (approvisionnement en eau potable et en énergie, développement des transports collectifs, respect des contraintes environnementales...) en fonction de la capacité de charge des milieux naturels avant de s'engager sur une série d'équipements majeurs.

La réalisation d'autant de grands équipements dispendieux, destinés à favoriser l'implantation de quelques groupes industriels et financiers multinationaux dans des créneaux économiques étroits, va drainer l'argent

public consacré au département. Une telle politique sera source de précarisation de l'économie départementale, et de déséquilibre territorial à l'échelle du département.

Les décideurs départementaux ne devraient pas oublier que la volonté de passage en force sur de tels projets s'est souvent soldé par des échecs, comme ce fut le cas pour la percée du Mercantour, le doublement de l'A8 ou le projet pharaonique de réaménagement du port de Nice.

La liste des équipements structurants prévus est longue mais elle omet deux infrastructures indispensables : le passage de la ligne des Chemins de fer de Provence en rive droite du Var et le centre de tri postal qui devrait à terme quitter la zone de l'aéroport.

➤ **L'agriculture**

D'année en année les activités agricoles diminuent dans la plaine du Var. S'il prône un *nouveau modèle économique pour l'agriculture*, le projet de protocole n'affirme pas de volonté de préserver, et encore moins de développer, l'existant. Et pourtant cette agriculture est identifiée comme un atout dans une perspective de durabilité.

➤ **Le développement économique**

Il s'agit avant tout de développer des activités du tertiaire supérieur ce qui risque fort d'augmenter le déséquilibre départemental déjà noté dans la Directive Territoriale d'Aménagement : avec Sophia-Antipolis ce secteur d'activité sera surreprésenté par rapport à la fonction de production. Les conséquences de ce déséquilibre sont :

- Une fragilité d'un tissu économique pas assez diversifié
- Une progression démographique exogène importante à court terme, car il s'agit majoritairement d'emplois très qualifiés, qui ne correspondent pas forcément au niveau moyen de qualification des publics demandeurs d'emploi dans le département.
- Un impact de ce fait limité sur l'emploi des professions moins qualifiées, les plus touchées par le chômage.

➤ **Le rayonnement départemental et régional**

La synergie, les complémentarités et les interactions de l'O.I.N. avec la région PACA, avec le département, avec la technopole de Sophia-Antipolis, ne sont quasiment pas évoqués. En revanche, la participation financière de l'Etat se ferait par le biais d'un curieux montage financier : l'Etat mettrait à disposition de l'O.I.N. des terrains situés sur le parc de Sophia-Antipolis (Valbonne et Mougins) d'une valeur de 23,9 millions d'euros afin que l'O.I.N., les aménage et en retire les dividendes ! Donc une partie de Sophia-Antipolis serait gérée par l'O.I.N., dans lequel les communes de Valbonne et Mougins ne sont pas représentées.

□ - Promouvoir un développement solidaire et équilibré, dans une démarche démocratique

Le projet de protocole de l'O.I.N. organise la basse vallée du Var comme le réceptacle de tous les projets d'une droite affairiste qui cherche à asseoir la « Métropole Côte d'Azur ». Il s'agit de plier encore plus notre département aux exigences de la compétition économique européenne. Dans cette logique ultralibérale, l'objectif est de créer une sorte de "pôle d'excellence" qui attirerait toute l'activité au détriment du haut et du moyen pays, en développant des créneaux économiques étroits, sans rapport avec les besoins et potentiels locaux, et au détriment de l'ensemble des activités et atouts de notre département.

Le discours peu crédible sur l'environnement et la démocratie n'arrive pas à masquer qu'il ne s'agit pas d'un nouveau scénario de développement mais de la poursuite accélérée de ce qui a été fait

depuis des décennies dans les Alpes-Maritimes. Les conséquences en sont les déséquilibres environnementaux, sociaux et territoriaux que l'on connaît, avec la richesse insolente de quelques uns et la mal-vie, voire la grande précarité pour la majorité des habitants.

Dans ce contexte l'Etat, maître d'œuvre de l'O.I.N., doit pleinement jouer son rôle en intervenant pour que l'argent public soit utilisé à réduire les inégalités sociales et territoriales criantes dans les Alpes-Maritimes et non à les accroître.

Nous ne sommes pas pour le statu quo dans la plaine du Var : la situation est déjà catastrophique. Nous préconisons un scénario de développement en rupture avec les schémas et les pratiques du passé, fondé sur une conception solidaire et équilibrée de développement, avec la volonté de rattraper les retards identifiés et de répondre aux besoins exprimés par la population.

La basse vallée du Var mérite un autre traitement que celui dont elle pâtit depuis des dizaines d'années.

Les élus communistes et républicains des Alpes-Maritimes ont de longue date formulé et mis en débat des propositions pour l'aménagement du territoire du département en partant des besoins de la population et de la volonté d'un développement maîtrisé et équilibré du département. Ces propositions sont plus que jamais d'actualité pour la plaine du Var.

Evaluer les besoins actuels et l'impact des équipements à venir

Tous les documents institutionnels d'aménagement du territoire (Directive Territoriale d'Aménagement, SCOT, PLU...) sont élaborés à partir d'un diagnostic détaillé. Le projet de l'O.I.N. doit se conformer à cette exigence, ce qui permettrait de mesurer les retards à combler et de programmer des actions en conséquence.

L'implantation d'un équipement ne peut être envisagée sans que son impact ait fait l'objet d'études complètes, en l'absence desquelles le risque est important d'accroître les dysfonctionnements déjà diagnostiqués.

Démultiplier les transports collectifs

Avec seulement 9 % de déplacements en transports collectifs, la Côte d'Azur est la conurbation la plus en retard de France. Nous demandons de nouveau l'élaboration d'un schéma départemental des déplacements se fixant un objectif de déplacements en transports collectifs de 20 % dans 10 ans. Cela suppose le rattrapage du retard actuel et l'anticipation de l'évolution démographique, particulièrement dans la plaine du Var.

Le doublement de l'A8 a été rejeté à plusieurs reprises à la fois par la population du département et par de nombreux élus de tous bords. Malgré cela, la droite départementale tente de le réaliser en procédant par tronçons : le passage de la RD 602 bis à 4 voies, maintenant le doublement de l'A8 au Nord de Nice.

Le projet de contournement routier au Nord de Nice doit être abandonné, conformément aux conclusions du Grand Débat Public qui a eu lieu en 2005-2006. Si des financements existent pour une telle infrastructure, qu'ils soient réorientés vers le développement des transports collectifs.

Répondre aux besoins en logements sociaux

Les grands ensembles de logements sociaux doivent être réhabilités et un plan de rattrapage de construction de logements sociaux doit être élaboré afin de répondre aux obligations de la loi SRU.

Un frein doit être mis au mitage résidentiel tant dans la plaine du Var que sur les coteaux.

Développer les services publics

Il est nécessaire de combler les retards existants et de faire figurer dans les projets d'urbanisme les réponses en termes de services publics de proximité (éducation, santé, poste, crèches, maisons de retraite...).

La saturation croissante des hôpitaux publics de Grasse et Antibes à l'Ouest et de Nice à l'Est rend indispensable la construction d'un nouvel établissement public hospitalier sur le territoire de l'O.I.N.

Le centre de tri postal situé sur la zone de l'aéroport étant appelé à disparaître à terme, un nouveau centre de tri postal doit être projeté avec une implantation qui assure le maintien d'une desserte postale aérienne quotidienne.

Un plan départemental d'élimination des déchets doit être élaboré pour en finir avec les « centres d'enfouissement » et l'incinération. A l'instar de ce qui a été réalisé par les communautés de communes du moyen et du haut pays, un centre de valorisation des déchets doit être envisagé pour la basse vallée du Var.

Les réserves en eau potable doivent être évaluées à l'échelle du département. La nappe phréatique du Var, qui dessert une partie importante de l'Ouest des Alpes-Maritimes, a tout juste suffi à répondre aux besoins lors des dernières périodes de sécheresse. Un développement industriel et démographique important risque de fragiliser cette ressource vitale.

La fragilité de l'approvisionnement en électricité implique la réalisation en urgence d'une ligne à haute tension supplémentaire, mais aussi le développement de l'utilisation de l'énergie solaire afin de contribuer à la sécurité de l'approvisionnement énergétique local, et non à des fins marchandes de revente.

Envisager une croissance démographique importante et un développement économique majeur sans avoir répondu aux carences en équipements de première nécessité serait contraire à une démarche de développement durable et ne ferait qu'accroître la fragilité du territoire de l'O.I.N.

Développer l'agriculture

La déprise agricole doit être stoppée. Un plan de développement de l'agriculture doit être élaboré pour la plaine du Var, en considérant l'agriculture comme une véritable activité économique, et non uniquement comme une composante paysagère harmonieuse. Cela implique une volonté politique forte afin d'assurer les portages financiers nécessaires au maintien et au développement des surfaces agricoles dans un contexte de forte pression foncière.

Diversifier l'économie

Si les activités de haute technologie constituent un atout pour le département, l'intervention publique est nécessaire pour développer l'ensemble des secteurs d'activité économique des Alpes-Maritimes en soutenant et en impulsant plus particulièrement les actions en faveur des PME et PMI.

La ré-industrialisation des Alpes-Maritimes est un passage obligé de la diversification de l'offre d'emplois. Elle constitue un élément indispensable pour l'équilibre économique et social du département. A cet égard, la plaine du Var peut constituer un élément de réponse à cette nécessaire ré-industrialisation.

Organiser un Grand Débat Public

Il n'y a pas d'aménagement possible ni de développement durable s'il n'y a pas de réponse aux attentes de la population conçue dans une démarche démocratique. La population et l'ensemble des élus doivent pouvoir pleinement participer à l'élaboration des objectifs d'aménagement et de développement ainsi qu'à leur mise en œuvre.

C'est pourquoi nous avons demandé au gouvernement l'organisation d'un Grand Débat Public* sur l'aménagement et le développement de la plaine du Var.

* Les Grands Débats Publics ont été prévus par la loi du 27 février 2002 afin de permettre la *Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ». Compte tenu de son importance, l'O.I.N. de la plaine du Var serait éligible à l'organisation d'un tel débat.